



Conseil économique et social

Distr. générale
25 avril 2024

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Dixième session
Addis-Abeba (hybride), 23-25 avril 2024

Point 11 de l'ordre du jour*

Examen et adoption des messages clés et de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes pour renforcer le Programme 2030 ainsi que l'Agenda 2063 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples

Déclaration d'Addis-Abeba sur la mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes visant à renforcer le Programme 2030 ainsi que l'Agenda 2063 et à éliminer la pauvreté en période de crises multiples

Nous, Ministres et hauts responsables africains chargés de l'environnement et du développement durable, des finances, de la planification, du développement économique et social, de l'énergie, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de l'aménagement du territoire, de la justice et de l'administration publique, de l'éducation, des statistiques, de l'économie numérique, de la science et de la technologie, chefs et membres de délégations de parlements et experts représentant les gouvernements et les organisations intergouvernementales, le secteur privé, le monde universitaire et la société civile,

Réunis en ligne et en personne à Addis-Abeba du 23 au 25 avril 2024 à l'occasion de la dixième session du Forum régional africain pour le développement durable, tenue sur le thème « Renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine et éliminer la pauvreté en période de crises multiples : mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes »,

Saluant la présence à la session de la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, Amina Mohammed, de la Première Ministre ougandaise, Robinah Nabbanja, et de la Vice-Présidente de la Commission de l'Union africaine, Monique Nsanzabaganwa,

Exprimant notre gratitude à la Commission économique pour l'Afrique, ainsi qu'à la Commission de l'Union africaine, à la Banque africaine de développement et à diverses entités du système des Nations Unies pour avoir organisé la présente session du Forum, qui a été marquée par des discussions fructueuses et de qualité sur le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation en Afrique des objectifs de développement durable 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 2 (Éliminer la faim,

* ECA/RFSD/2024/1/Rev.3.



assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser), ainsi que des objectifs correspondants de l'Agenda 2063, un accent particulier étant mis sur le deuxième plan décennal de mise en œuvre de celui-ci. La session a été marquée en outre par l'échange de données d'expérience sur le développement durable en Afrique ainsi que par la formulation et l'adoption de messages clés et de la Déclaration d'Addis-Abeba, destinés à stimuler l'action aux niveaux infranational, national, régional et mondial pour accélérer la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et à servir de contribution africaine collective au forum politique de haut niveau sur le développement durable, qui se tiendra sous les auspices du Conseil économique et social à New York du 8 au 17 juillet 2024, et au Sommet de l'avenir, qui se tiendra à New York les 22 et 23 septembre 2024,

Réaffirmant la déclaration ministérielle adoptée par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et les autres résultats de la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique, tenue à Victoria Falls (Zimbabwe) du 28 février au 5 mars 2024¹, les conclusions négociées et les autres décisions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa vingt-huitième session, tenue à Dubaï (Émirats arabes unis) du 30 novembre au 12 décembre 2023, la déclaration politique du forum politique de haut niveau sur le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale et tenu à New York les 18 et 19 septembre 2023², la Déclaration de Nairobi des dirigeants africains sur les changements climatiques et l'appel à l'action, adoptée lors du premier Sommet africain sur le climat, qui s'est tenu à Nairobi du 4 au 6 septembre 2023, et la Déclaration de Moroni pour une action en faveur de l'océan et du climat en Afrique de la Conférence ministérielle sur l'économie bleue et l'action climatique en Afrique, qui s'est tenue à Moroni du 12 au 14 juin 2023³,

Nous félicitant des discussions tenues et des décisions adoptées lors de la trente-septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue les 17 et 18 février 2024, sur le thème « Éduquer une Afrique adaptée au XXI^e siècle : construire des systèmes éducatifs résilients pour un accès accru à un apprentissage inclusif, tout au long de la vie, de qualité et pertinent en Afrique »⁴,

Rappelant la résolution 70/1 de l'Assemblée générale en date du 25 septembre 2015, dans laquelle l'Assemblée a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable et les cibles qui y sont énoncés,

Réaffirmant également le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement⁵,

¹ E/ECA/CM/56/6.

² Résolution 78/1 de l'Assemblée générale, annexe.

³ Disponible à l'adresse suivante : [https://www.uneca.org/ecaevents/sites/default/files/resources/documents/sro-ea/blue-future-conference-2023/De%CC%81claration%20French\).pdf](https://www.uneca.org/ecaevents/sites/default/files/resources/documents/sro-ea/blue-future-conference-2023/De%CC%81claration%20French).pdf).

⁴ Voir Union africaine, « Note d'orientation sur l'éducation comme thème de l'UA pour 2024 », document EX.CL/1476(XLIV)Rev.1.

⁵ Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe.

Notant avec une vive inquiétude qu'à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Afrique n'est pas sur la bonne voie pour atteindre la plupart des cibles des objectifs de développement durable et a même régressé sur certaines, la prévalence de la faim chronique en Afrique ayant augmenté de 15,1 % en 2010 à 19,7 % en 2022 selon le rapport sur le sous-thème de la faim zéro⁶ et le continent continuant d'abriter 55 % de la population mondiale vivant sous le seuil de pauvreté, comme indiqué dans le document de synthèse intitulé « Favoriser la reprise et la transformation en Afrique pour réduire les inégalités et les vulnérabilités » et présenté à la cinquante-cinquième session de la Commission économique pour l'Afrique⁷, et dans le document de travail sur le sous-thème : Éliminer la pauvreté, présenté à la dixième session du Forum régional africain pour le développement durable⁸,

Rappelant l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, et le Programme de l'Afrique pour les enfants 2040 : Favoriser une Afrique digne des enfants, de l'Union africaine,

Nous félicitant des progrès accomplis dans l'exécution du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de l'adoption par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine du deuxième plan décennal de mise en œuvre,

Nous félicitant également de ce que le Sommet de l'avenir offre une occasion opportune d'examiner la question de savoir comment jeter les bases d'une coopération mondiale plus efficace, faire progresser la mise en œuvre des cadres mondiaux et régionaux, y compris le Programme 2030 et l'Agenda 2063, et identifier les moyens de relever les défis actuels et de faire face aux menaces potentielles futures,

Reconnaissant l'importance de la voix des jeunes au Sommet de l'avenir, des processus consultatifs menant au Forum des jeunes sur le Sommet de l'avenir, tenu en marge du Forum régional, et de la position africaine commune sur la jeunesse,

Nous félicitant de la proposition du Secrétaire général de forger un pacte numérique mondial, telle qu'elle figure dans son rapport intitulé « Notre Programme commun »⁹, et *attendant avec intérêt* l'adoption dudit pacte lors du Sommet de l'avenir ainsi que la définition, lors de ce Sommet, des principes, des objectifs et des stratégies visant à réaliser un avenir numérique ouvert, libre, sûr et centré sur l'être humain,

Soulignant avec une vive inquiétude les menaces que les conflits et l'instabilité, l'insuffisance du financement durable, le stress lié à l'endettement, les flux financiers illicites, le transfert de bénéfices, les changements climatiques, la perte de biodiversité, la dégradation des sols et la pollution, ainsi que les violations des droits de l'homme font peser sur une croissance inclusive, durable et résiliente,

Réaffirmant que la résolution des conflits ainsi que des problèmes de sécurité et l'engagement en faveur d'une paix durable sur l'ensemble du continent sont des conditions préalables à l'accélération des efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable et à réaliser les ambitions définies dans le deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063,

Préoccupés par le fait que les pays africains font face à de graves difficultés d'accès au financement climatique, qu'ils doivent s'acquitter de coûts du capital élevés pour mobiliser les investissements du secteur privé et que les flux financiers vers les pays en développement sont faibles par rapport

⁶ ECA/RFSD/2024/6/Rev.2

⁷ E/ECA/COE/41/4-E/ECA/CM/55/4).

⁸ (ECA/RFSD/2024/5/Rev.1).

⁹ A/75/982.

aux besoins de ces pays, en dépit de l'existence de multiples fonds destinés à financer des projets liés au climat dans les pays émergents et en développement, dans un contexte où l'Afrique a besoin de 2 800 milliards de dollars pour mettre en œuvre ses contributions déterminées au niveau national concernant l'action climatique¹⁰ et de 1 600 milliards de dollars supplémentaires pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030¹¹,

Notant les progrès réalisés au cours de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en ce qui concerne le financement de l'action en faveur du climat et les instruments climatiques, les marchés du carbone et les pertes et dommages, ainsi qu'au cours du dialogue sur les marchés du carbone qui s'est tenu en marge de la dixième session du Forum régional africain pour le développement durable,

Notant également les effets négatifs que les mécanismes d'ajustement aux frontières pour le carbone pourraient avoir sur le commerce et le développement de l'Afrique, et *soulignant* qu'il importe d'éviter toute mesure commerciale unilatérale fondée sur des critères environnementaux, y compris des critères climatiques,

Rappelant la Déclaration spéciale sur les flux financiers illicites adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa vingt-quatrième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba les 30 et 31 janvier 2015¹²,

Notant des tendances telles que l'urbanisation rapide, la croissance de l'automatisation, de la numérisation et de l'intelligence artificielle, l'augmentation de la population de jeunes, l'émergence de nouvelles formes de travail, l'apparition de nouvelles formes de toxicomanie parmi les jeunes, le peu de reconnaissance et d'attention dont bénéficient les régimes de protection sociale traditionnels et non formels et le creusement des inégalités dans l'accès à l'éducation et aux services sociaux, autant de facteurs qui ont tous des répercussions sur la création d'emplois et l'élimination de la pauvreté,

Saluant les efforts déployés par les membres de la Commission économique pour l'Afrique et d'autres parties prenantes pour mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et *considérant* le rôle essentiel joué par les jeunes et les femmes dans la transformation du continent,

Par la présente :

1. *Appelons* les participants au Sommet de l'avenir, au forum politique de haut niveau pour le développement durable et aux autres forums mondiaux, régionaux et sous-régionaux à examiner et à adopter, dans le cadre du Pacte pour l'avenir qui sera présenté lors du Sommet, les engagements suivants, alignés sur les priorités de l'Afrique :

a) En ce qui concerne le développement durable et le financement du développement :

i) Veiller à ce que les institutions et l'architecture financières mondiales soient réformées de toute urgence afin qu'elles soient adaptées à leur objectif et capables de servir les intérêts de l'Afrique et des pays en développement dans le reste du monde, notamment le renforcement de la résilience face aux changements climatiques ;

¹⁰ Voir Sandra Guzmán et autres, « The state of climate finance in Africa: climate finance needs of African countries », Climate Policy Initiative (n.p. 2022).

¹¹ Commission de l'Union africaine et Organisation de coopération et de développement économiques, Dynamiques du développement en Afrique 2023 : Investir dans le développement durable (Addis-Abeba, Commission de l'Union africaine : Paris, Éditions OCDE, 2023).

¹² Assembly/AU/Decl.5.(XXIV).

- ii) Garantir l'existence de mécanismes de financement mondiaux facilitant l'accès de l'Afrique et des autres pays en développement à des financements concessionnels adéquats et équitables, ainsi qu'à des ressources abordables fondées sur le marché pour accélérer le développement durable ;
- iii) Réformer les pratiques et les priorités des banques multilatérales de développement, aligner et augmenter les financements, rendre aisément accessibles et mobiliser les financements climatiques provenant de diverses sources et encourager les banques multilatérales de développement à mettre à disposition de nouveaux canaux et une gamme complète d'instruments, y compris des subventions, des garanties et d'autres instruments non liés à la dette, qui permettent de répondre de manière adéquate à l'urgence climatique mondiale et qui tiennent compte du fardeau de la dette et de l'appétit pour le risque ;
- iv) Contribuer au succès des efforts déployés par le Secrétaire général pour combler le déficit de financement des objectifs de développement durable au moyen d'un plan de relance des objectifs de développement durable¹³ ;
- v) Réformer la gouvernance fiscale internationale ;
- vi) Renforcer la gouvernance internationale des questions émergentes telles que la gestion des ressources des fonds marins et de l'espace extra-atmosphérique ;
- vii) Renforcer, soutenir, maintenir à l'étude et assurer des liens entre les cadres mondiaux, régionaux, nationaux et locaux pour le développement durable qui soient résilients face aux chocs et faire en sorte que l'attention soit clairement concentrée sur l'obtention de résultats opportuns, mesurables et de bonne qualité en matière de développement durable ;
- viii) Concevoir, adopter et utiliser des indicateurs qui viennent en complément ou aillent au-delà du produit intérieur brut et qui reconnaissent et reflètent le bien-être humain, les actifs des écosystèmes et leur santé, le rôle de l'économie informelle et le fait que certaines activités sociales et économiques détruisent l'environnement et, de ce fait, réévaluer le produit intérieur brut des pays d'Afrique et d'autres régions du monde, en tenant compte de la valeur de leur capital naturel et de ses services écologiques ;
- b) En ce qui concerne la paix et la sécurité internationales :
- i) Respecter les buts et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et redoubler d'efforts pour garantir la paix, en reconnaissant qu'elle est une condition préalable à la sécurité, à la dignité et aux droits de l'être humain, à la bonne gouvernance et au développement durable et inclusif ;
- ii) Accélérer la mise en œuvre à tous les niveaux de l'objectif de développement durable 16 et de la Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques à prendre pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020, dont la date butoir a été repoussée à 2030¹⁴ ;

¹³ Nations Unies, « Le plan de relance des objectifs de développement durable du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour mettre en œuvre le Programme 2030 », note d'orientation, février 2023.

¹⁴ Union africaine, Ext/Assembly/AU/Dec.1(XIV), para. 19 (i).

- iii) Renforcer les moyens de prévention des conflits, de consolidation de la paix, de respect du droit international et des droits de l'homme, en particulier le droit au développement ;
- c) En ce qui concerne l'innovation scientifique et la coopération numérique :
 - i) Accélérer la mise en œuvre des principes du pacte numérique mondial proposé par le Secrétaire général et donner plus rapidement suite aux appels à l'action en réduisant la fracture numérique en Afrique, en construisant des écosystèmes numériques sûrs et fiables et en plaçant le développement humain au cœur des priorités de la gouvernance numérique mondiale pour les technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle ;
 - ii) Adopter le principe de la participation des diverses parties prenantes comme étant un mode de gouvernance numérique préservant l'interopérabilité d'Internet à l'échelle mondiale tout en favorisant l'innovation ;
 - iii) Placer la technologie et l'innovation au cœur des activités d'éducation et de développement en Afrique, veiller à une utilisation inclusive et responsable des technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle, pour favoriser la création d'emplois, la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la résilience face aux changements climatiques, la justice, l'enregistrement des naissances et de l'identité, l'existence d'institutions fortes, la paix et la stabilité politique, et améliorer la prestation des services d'éducation et de santé ;
 - iv) Accroître les investissements dans la recherche-développement pour répondre aux besoins en matière de développement, saisir les opportunités et relever les défis d'aujourd'hui et de demain, notamment en renforçant la prévoyance et la planification stratégique ;
 - v) Favoriser le renforcement des capacités essentielles au moyen de la coopération numérique Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire, en vue d'accélérer l'innovation et le transfert de technologie, ainsi que le développement des connaissances, et d'élargir l'accès aux ressources financières et aux installations de recherche ;
- d) En ce qui concerne la jeunesse et les générations futures :
 - i) Mettre à profit la poussée démographique des jeunes en Afrique et en tirer un dividende démographique, moyennant des interventions telles que l'accroissement des investissements dans les programmes de santé, d'alimentation et d'éducation accessibles, inclusifs, respectueux de l'égalité des sexes, équitables, de bonne qualité et d'un coût abordable, ainsi que dans des prestations de services, notamment dans l'attribution d'identités juridiques, l'apprentissage tout au long de la vie et ses solutions de remplacement au service du développement durable et l'utilisation des technologies numériques dans l'enseignement et la formation professionnelle, et d'autres interventions telles que l'octroi de moyens d'action à tous les enfants et tous les jeunes, y compris ceux qui vivent avec un handicap, à l'aide de ces programmes et services ;
 - ii) Faire participer les jeunes, les enfants, les femmes et les personnes handicapées aux efforts déployés pour protéger les droits de l'homme, lutter contre la toxicomanie et promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles

dans la planification, la conception, la mise en œuvre et l'examen des politiques, des plans, des programmes et des mécanismes de financement relatifs au développement durable, ainsi que lors de l'établissement de rapports sur ces politiques, plans, programmes et mécanismes ;

iii) Renforcer les mécanismes d'interaction entre les générations, notamment les mécanismes d'échange de vues sur la durabilité, ainsi que sur la planification et la promotion de l'équité sociale et intergénérationnelle et des transitions justes vers la durabilité ;

e) En ce qui concerne la transformation de la gouvernance mondiale :

i) Revitaliser le système multilatéral et veiller à ce que l'Afrique et le monde du Sud participent plus activement et plus efficacement, et en parlant d'une voix plus forte, à la prise de décisions économiques internationales, à l'établissement de normes et à la gouvernance économique mondiale ;

ii) Réformer le Conseil de sécurité pour assurer une représentation inclusive et équitable de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et remédier à la sous-représentation de l'Afrique et d'autres régions au sein du Conseil ;

iii) Favoriser la transparence et le respect du principe de responsabilité, ainsi que la participation et les interventions inclusives des diverses parties prenantes à tous les niveaux de l'État, ainsi que dans la prise de décision et la gouvernance ;

iv) Revitaliser la gouvernance économique mondiale par la mise en œuvre intégrale et rapide de la résolution 78/230 de l'Assemblée générale sur la promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies, afin de lutter contre les flux financiers illicites et de stimuler la mobilisation des ressources dont les pays du monde du Sud ont besoin pour financer le développement durable inclusif ;

2. *Prions instamment* les membres de la Commission économique pour l'Afrique, les entités du système des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et leurs partenaires de redoubler d'efforts pour revitaliser les institutions, les politiques, les plans et les programmes et canaliser les ressources financières destinées à sauver les objectifs de développement durable et à accélérer la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, notamment par l'adoption à tous les niveaux et par toutes les parties prenantes de solutions ambitieuses et audacieuses ainsi que de mesures urgentes, dont les suivantes :

a) Intensifier les examens nationaux et infranationaux volontaires de la mise en œuvre et du suivi des cadres de développement durable mondiaux et régionaux et veiller à ce qu'ils soient fondés sur des données probantes, afin d'améliorer leur adaptation effective aux contextes locaux par la prise en compte des priorités spécifiques de ceux-ci, d'assurer une large mobilisation des parties prenantes, de canaliser les ressources financières permettant de produire des résultats mesurables en matière de développement durable et d'amener les personnes responsables à répondre de leurs actes en cas de non-obtention de ces résultats ;

b) Renforcer les capacités, notamment en mettant en place les outils nécessaires pour assurer de façon intégrée la planification, la mise en œuvre et le suivi des efforts d'exécution du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et de réalisation de la durabilité ainsi que l'établissement de rapports sur ces efforts ;

c) Élaborer et promouvoir des méthodes holistiques et novatrices de réduction de la pauvreté qui tiennent compte des disparités de revenus, des disparités entre les femmes et les hommes et des disparités géographiques ainsi que des inégalités et exclusions sociales, et qui donnent des moyens d'action aux groupes vulnérables, réduisent la vulnérabilité à la pauvreté et renforcent la résilience face aux chocs futurs ;

d) Renforcer la volonté politique ainsi que le leadership national et revitaliser les politiques, les investissements, notamment les investissements dans les secteurs sociaux, et les mécanismes d'appui financier, technologique et en matière de renforcement des capacités aux agriculteurs, en vue d'opérer une transformation agricole résiliente face aux changements climatiques, de libérer les pouvoirs des petits exploitants agricoles et de promouvoir les approches axées sur les droits de l'homme en matière de systèmes alimentaires et d'alimentation adéquate ;

e) Renforcer les capacités des agriculteurs et des autres parties prenantes à différents niveaux qui s'efforcent d'éliminer la faim, d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de promouvoir l'agriculture durable, et leur apporter un soutien financier, grâce à des interventions dans des domaines tels que les approches systémiques et fondées sur le droit à l'alimentation en matière de sécurité alimentaire, les systèmes alimentaires intensifs respectueux de l'environnement, la consolidation de la paix, les droits fonciers, l'autonomisation des femmes, la mécanisation agricole, la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, l'entrepreneuriat agricole, les chaînes de valeur régionales et l'agro-industrialisation par le biais d'agro-parcs ;

f) Investir dans la commercialisation d'inventions vertes qui soient respectueuses de l'environnement et adaptées à la lutte contre les criquets pèlerins et autres ravageurs migrants aux fins du renforcement de la sécurité alimentaire, mettre en œuvre des modèles de prévision dans le cadre de scénarios de changements climatiques et déployer des solutions fondées sur la nature pour gérer les problèmes de ravageurs transfrontaliers dans toute l'Afrique ;

g) Accélérer les investissements dans des systèmes d'alerte et d'action précoces afin de garantir des réponses rapides aux catastrophes climatiques et de favoriser la résilience face aux changements climatiques ;

h) Renforcer la sensibilisation et l'assistance technique en faveur des pays vulnérables par l'intermédiaire du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, mettre au point des instruments de financement des risques climatiques et des risques de catastrophe, ainsi que d'instruments de transfert et d'atténuation des risques et en promouvoir l'utilisation ;

i) Tirer parti du vaste marché offert par la Zone de libre-échange continentale africaine et du programme d'action mondial sur le climat pour mettre au point des chaînes de valeur industrielles et de transition verte en Afrique, revitaliser le secteur agricole, promouvoir la sécurité alimentaire, exploiter de façon durable les ressources naturelles du continent, notamment les terres, les forêts et les minéraux, et diversifier ses économies ;

j) Renforcer les infrastructures physiques et numériques telles que les systèmes d'irrigation et les plateformes agro-industrielles et garantir l'accès de tous à ces infrastructures, en vue de stimuler la productivité, de réduire les pertes après récolte et de faciliter l'accès aux marchés, en mettant

particulièrement l'accent sur les jeunes agriculteurs, les agricultrices et les entreprises de transformation des produits agroalimentaires ;

k) Respecter les recommandations et les engagements pertinents énoncés dans la déclaration ministérielle adoptée par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ainsi que les autres décisions issues de la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique, les textes négociés et les autres décisions issus de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023, la Déclaration de Nairobi sur les changements climatiques et l'Appel à l'action adoptés par les dirigeants africains à l'occasion du Sommet africain sur le climat, la Déclaration de Moroni pour une action en faveur de l'océan et du climat en Afrique et la Déclaration spéciale sur les flux financiers illicites adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ;

l) Mettre en œuvre de façon intégrée les cadres régionaux tels que la Stratégie et le Plan d'action de l'Union africaine relatifs aux changements climatiques et au développement résilient (2022-2032), la stratégie et le plan d'action en faveur de la diversité biologique en Afrique, le Plan d'action en faveur de l'économie circulaire en Afrique, la Stratégie pour l'économie bleue en Afrique¹⁵, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, l'initiative Climat pour le développement en Afrique, le Fonds africain d'investissement en matière de résilience climatique et le Cadre et les lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique¹⁶ ;

m) Définir une position et une approche continentales sur les marchés de droits d'émission de carbone dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

n) Élaborer et mettre en œuvre des stratégies telles que celles énoncées dans la note d'orientation du Secrétaire général intitulée « Un Nouvel Agenda pour la paix »¹⁷, visant à promouvoir les approches dignes et axées sur les droits de l'homme dans l'élaboration des politiques économiques, à lutter contre les flux financiers illicites et les conflits et à remédier à leurs effets sur les personnes les plus vulnérables ;

o) Renforcer les stratégies gouvernementales et les structures institutionnelles en place en Afrique et dans le monde qui visent à lutter contre les flux financiers illicites, à freiner l'hémorragie des ressources et à améliorer les perspectives de réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs énoncés dans l'Agenda 2063 et son deuxième plan décennal de mise en œuvre ;

p) Renforcer les institutions chargées de la gouvernance et l'état de droit afin de combattre la corruption sous toutes ses formes, de protéger les droits de l'homme, de réduire la toxicomanie parmi les jeunes et de garantir l'égalité d'accès à la justice, y compris au regard des enfants ;

q) Accélérer les efforts visant à mettre en œuvre les dispositions des conventions et protocoles internationaux de lutte contre la corruption, notamment en adoptant et en appliquant des stratégies et des plans d'action clairs ;

¹⁵ Voir Union africaine et Bureau interafricain des ressources animales, *Africa Blue Economy Strategy* (Nairobi, 2019).

¹⁶ Commission de l'Union africaine, Commission économique pour l'Afrique et Banque africaine de développement, *Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique* (Addis-Abeba, 2010).

¹⁷ A/77/CRP.1/Add.8.

r) Améliorer les connaissances, combler les déficits de compétences, élaborer des cadres de gouvernance, notamment des politiques appropriées aux divers niveaux, et investir dans des systèmes et des infrastructures concernant notamment l'énergie et la connectivité Internet en vue de soutenir le développement de l'intelligence artificielle et de garantir son utilisation optimale pour stimuler la création d'emplois inclusifs, la réduction de la pauvreté et la croissance économique ;

s) Approfondir la mobilisation des ressources nationales, accroître la mobilisation de ressources financières supplémentaires et prévisibles, garantir l'accès aux financements internationaux auprès de diverses sources et aligner ces financements sur les priorités financières, en vue de réaliser des transitions vertes et durables, ainsi qu'un développement inclusif, résilient et durable ;

t) Renforcer la capacité d'exploitation des instruments novateurs, notamment les conversions de dettes en mesures en faveur de la nature, les obligations bleues régionales, les marchés régionaux de crédits de biodiversité et de droits d'émission de carbone et la comptabilisation du capital naturel, et mobiliser des fonds pour atténuer les problèmes d'endettement et financer le développement durable ;

u) Transformer et moderniser les systèmes statistiques, notamment en fournissant des financements adéquats, en assurant un transfert de technologie en tirant parti du potentiel des mégadonnées, des sciences des données, de la révolution numérique et de l'intelligence artificielle pour combler les déficits de données, en renforçant les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, en intégrant les données géospatiales et les statistiques, en améliorant l'accès à des données désagrégées de bonne qualité et en mettant en œuvre l'Initiative à fort impact sur la puissance des données pour débloquer le dividende des données et des statistiques¹⁸ dans le but de suivre les progrès accomplis et de renforcer les politiques et les plans nationaux visant à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, afin que, dans l'Afrique que nous voulons, personne ne soit laissé de côté ;

v) Appuyer davantage les efforts déployés pour assurer la mise en œuvre effective d'initiatives telles que la Coalition pour la dette durable¹⁹, les examens nationaux et locaux volontaires, les conversions de dettes en mesures en faveur de la nature, les marchés régionaux de droits d'émission de carbone et de crédits en faveur de la biodiversité, le renforcement des capacités en matière d'obligations vertes, bleues et durables, l'initiative de la Grande Muraille bleue, l'initiative de la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, l'initiative relative à l'objectif de développement durable 7 pour l'Afrique et le Centre africain pour les politiques foncières, en vue de mobiliser un volume accru de financements verts et durables, d'accélérer considérablement la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et d'obtenir des résultats mesurables en matière de développement durable ;

w) Renforcer la mobilisation des parties prenantes concernées, notamment les femmes, les jeunes et les enfants, les personnes âgées, les populations autochtones et les communautés locales, les personnes handicapées, les migrants, la société civile, le secteur privé et la communauté universitaire, et tirer parti de leurs actions et de leurs contributions en matière de développement durable ;

¹⁸ Lancée en septembre 2023 au Sommet sur les objectifs de développement durable.

¹⁹ Lancée par le Ministère égyptien des finances lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Charm el-Cheikh (Égypte), du 6 au 18 novembre 2022.

x) Reconnaître et soutenir le rôle joué par les journalistes et les médias sur le continent africain en veillant à ce que toutes les personnes soient inspirées et disposent des informations et des connaissances nécessaires pour prendre des mesures locales et tangibles afin de vivre en harmonie avec la nature et de parvenir à un développement durable d'ici à 2030 ;

3. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique, ainsi qu'aux partenaires concernés, d'étudier l'impact des taxes carbone sur la compétitivité des produits et services africains ;

4. *Demandons également* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à collaborer avec la Commission de l'Union africaine pour définir les positions communes de l'Afrique et soutenir l'Union africaine en sa qualité de membre permanent du Groupe des Vingt ;

5. *Demandons en outre* aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies, agissant en collaboration avec les entités de tout le système des Nations Unies aux niveaux tant mondial que régional, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, d'autres banques multilatérales africaines et d'autres partenaires, de mettre au point, au profit des membres de la Commission économique pour l'Afrique, des mesures d'appui solides, coordonnées et ciblées en vue d'assurer une transformation véritable et concrète des systèmes alimentaires, des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, de l'accès à l'énergie à des coûts abordables, de la connectivité et de l'inclusion numériques, des systèmes éducatifs, de la création d'emplois et de la protection sociale, ainsi que des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution ;

6. *Prions* le Gouvernement mauritanien de présenter les messages clés et la présente Déclaration au nom de l'Afrique au forum politique de haut niveau pour le développement durable, à sa réunion qui sera organisée sous les auspices du Conseil économique et social à New York du 8 au 17 juillet 2024, au Sommet de l'avenir, qui se tiendra à New York les 22 et 23 septembre 2024, à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa vingt-neuvième session, qui se tiendra à Bakou du 11 au 22 novembre 2024, et à d'autres forums mondiaux, régionaux et sous-régionaux pertinents, pour plaider en faveur de l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, en particulier de son deuxième plan décennal de mise en œuvre.